Plouvorn, le jeudi 28 mai 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Muncipal :

Vendredi 5 juin 2026 à 19 h la Mairie de Plouvorn

Ordre du jour :

1. Nomination du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 4 mai 2026
3. Election Sénatoriale : élection des 7 délégués titulaires et 4 suppléants
4. Composition de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale et de la Commission Communale des Impôts Directs
5. Finances communales :
 Attribution des subventions
 Evolution des tarifs des animations estivales au plan d'eau de Lanorgant

Gilbert MIOSSEC, Maire

Mairie de Plouvorn • Rue du Gueven • 29420 Plouvorn
Tél 02 98 61 32 40 • Fax 02 98 61 38 87 • commune-de-plouvorn@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 28 mai 2026 **Date de publication :** Lundi 15 juin 2026	Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 19 *Votants :* 21* *Pour :* 21 *Abstention :* *Contre :*	*Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULC'H Philippe, BOULAIRE Véronique, LERROL Nicolas, PELHATRE Armelle, LE GALL Sandra, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, BRAS Philippe, GUILLERM Philippe
Délibération N° 2026 06 01	*Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE **Absents excusés* : TREVIEN Laurence (Pouvoir donné à LE GALL Gisèle), KERRIOU Nolwenn (Pouvoir donné à ROUE Maëlle), KERMOAL Morgane, LENOIR Benoît

Objet : Secrétaire de séance

Monsieur le Maire

INFORME l'assemblée que, conformément à l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal nomment au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT de désigner Madame Véronique Boulaire en qualité de secrétaire de séance du présent Conseil Municipal.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi cinq juin deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance

Boulaire

Gilbert Miossec, Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
Jeudi 28 mai 2026
Date de publication :
Lundi 15 juin 2026

Membres :

En exercice :	*23*
Présents :	*19*
Votants :	*21**
Pour :	*21*
Abstention :	
Contre :	

Délibération N° :
2026 06 02

Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Etaient présents :
MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULC'H Philippe, BOULAIRE Véronique, LERROL Nicolas, PELHATRE Armelle, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, BRAS Philippe, GUILLERM Philippe

Secrétaire de Séance : Véronique BOULAIRE

**Absents excusés* : TREVIEN Laurence (Pouvoir donné à LE GALL Gisèle), KERRIOU Nolwenn (Pouvoir donné à ROUE Maëlle), KERMOAL Morgane, LENOIR Benoît

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi quatre mai deux mil vingt-six

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

APPROUVENT le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi quatre mai deux mil vingt-six.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi cinq juin deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de Séance ***Gilbert Miossec, Maire***





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 28 mai 2026 **Date de publication :** Lundi 15 juin 2026	Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 13 *Votants :* 14* *Pour :* 14 *Abstention :* *Contre :*	*Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, COMBOT Estelle, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, LE GALL Sandra, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE
Délibération N° 2026 06 03	*Absents excusés* : Nolwenn KERRIOU (Pouvoir donné à ROUE Maëlle), Grégory BODERIOU, Martial CADIOU, Gisèle LE GALL, Philippe BOULC'H, Morgane KERMOAL, Nicolas LERROL, Hubert LE VERGE, Philippe BRAS, Laurence TREVIEN,

Objet : Décision de versement des subventions communales

Après avoir écouté les rapporteurs des réunions de commissions réunis pour proposer l'attribution des subventions
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT le versement des subventions suivantes à l'article de fonctionnement N° *65748* « *Subvention de fonctionnement – organismes privés* » du budget communal deux mil vingt-six

Associations	Année 2026
Arts et Ziks	3.000
Société de Chasse	1.000
Théâtre	400
Avel Lambader	3.000
Plouvorn Handball	7.500
Avant-Garde	7.500
Foulées Plouvornéennes	500
Club de Judo	500
Troadé	500
Tennis Club	990
Cyclo Club Plouvornéen	1.500
Animations Plouvorn	4.740
Pétanque Club	650

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260603-DE

Divaskell Plouvorn	450
Darts Club	370
Amicale du Personnel Communal	5.000
Officiers Mariniers	250
Union Nationale Anciens Combattants	150
Adapei 29	50
Agriculteurs de Bretagne	300
ASAD	100
Association Céine et Stéphane	100
CIDFF Droits des Femmes - Familles	100
Enfance et Famille d'Adoption - 29	50
FNATH – Accidentés du Travail	80
La Croix Rouge de Landerneau	100
Secours Catholique	250
Secours Populaire	250
Les Restos du Coeur	250
Solidarité Paysans	100
Rêve de Clown	150

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi cinq juin deux mil vingt-six.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance ***Gilbert MIOSSEC, Maire***





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 28 mai 2026 **Date de publication :** Lundi 15 juin 2026	Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 21 *Votants :* 23* *Pour :* 23 *Abstention :* *Contre :*	*Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULC'H Philippe, BOULAIRE Véronique, LERROL Nicolas, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, LE GALL Sandra, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, BRAS Philippe, GUILLERM Philippe, KERMOAL Morgane *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE
Délibération N° 2026 06 04	**Absents excusés* : TREVIEN Laurence (Pouvoir donné à LE GALL Gisèle), KERRIOU Nolwenn (Pouvoir donné à ROUE Maëlle

Objet : Tarification des activités au plan d'eau de Lanorgant

Sur proposition de Monsieur Grégory Bodériou, Rapporteur de la Commission Animations,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal,

DECIDENT d'établir les tarifs suivants pour les activités au plan d'eau :

Pédalo	3€/ ½ heure
Kayak	3€ heure
Otimist	3€ heure
Paddle	3€ heure
Planche à voile	3€ heure
Catamaran	6€ heure
Bouée tractée de 10h00 à 12h00 sans autres activités	3€ ¼ d'heure pour titulaire de carte 6€ ¼ d'heure pour les autres
Pass Plan d'eau habitant de la commune	15 €/an
Pass Plan d'eau habitant extérieur à la commune	21 €/an
Tarif grand public	3 €. sur le créneau horaire prédéfini
Tarif de groupe jusqu'à 12 personnes	15 €. sur le créneau horaire prédéfini
Tarif de groupe de 13 à 25 personnes	24 €. sur le créneau horaire prédéfini
Tarif de groupe de 26 à 40 personnes	30 €. sur le créneau horaire prédéfini

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

PRECISENT que la présente décision annule et remplace la délibération N° 2023-03-18 du lundi treize mai deux mil vingt-trois.

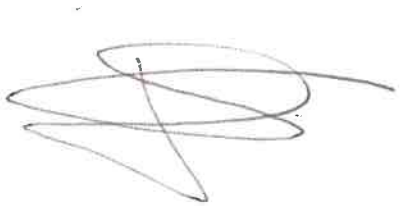
PRECISENT que les activités demeurent gratuites pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les associations de Plouvorn pour des groupes en matinée dans le cadre des stages d'été. L'accueil des groupes s'effectuent en matinée, sur réservation uniquement, auprès du service animation de la commune afin de préparer la saison estivale.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 13 mars 2023.

Véronique BOULAIRE Secrétaire de séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 28 mai 2026 **Date de publication :** Lundi 15 juin 2026	Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 20 *Votants :* 22* *Pour :* 22 *Abstention :* *Contre :*	*Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULC'H Philippe, BOULAIRE Véronique, LERROL Nicolas, PELHATRE Armelle, LE GALL Sandra, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe, KERMOAL Morgane *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE
Délibération N° 2026 06 05	*Absents excusés* : TREVIEN Laurence (Pouvoir donné à LE GALL Gisèle), KERRIOU Nolwenn (Pouvoir donné à ROUE Maëlle), LENOIR Benoît

Objet : Composition de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale

Monsieur le Maire, Gilbert Miossec

INFORME l'assemblée de la Loi N° 2025-44 du vingt-et-un mai deux mil vingt-cinq, visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales - afin de garantir la vie démocratique, la cohésion municipale et la parité - et modifiant la composition des commissions de contrôle de la liste électorale.

PRECISE que la présence de deux listes au Conseil Municipal impose une composition de cinq membres dont trois de la liste ayant obtenu le plus de sièges pris dans l'ordre du Tableau du Conseil Municipal parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et deux de l'autre liste pris dans l'ordre du Tableau du Conseil Municipal parmi les membres prêts à participer aux travaux – à l'exception du Maire, des Adjoints au Maire et de la Conseillère Municipale Déléguée.
Pour chaque membre titulaire de la commission, il est possible de prévoir un suppléant provenant de la même liste que le titulaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260605-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal,

DECIDENT la composition suivante pour la commission de contrôle de la liste électorale :

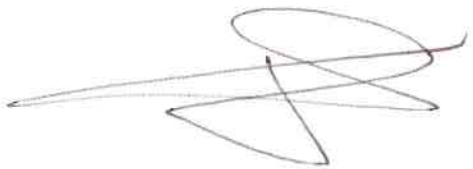
Titulaires : Hubert Le Verge, Philippe Boulc'h, Véronique Boulaire, Philippe Bras, Philippe Guillerm
Suppléants : Armelle Pelhatre, Benoît Lenoir, Laurence Trévien, Morgane Kermoal.

CHARGENT Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Préfet de la présente décision et toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi cinq juin deux mil vingt-six.

Véronique BOULAIRE Secrétaire de séance ***Gilbert MIOSSEC, Maire***





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260606-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 28 mai 2026 **Date de publication :** Lundi 15juin 2026	Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 20 *Votants :* 22* *Pour :* 17 *Abstention :* 5 *G. Bodériou, V. Boulaire, N. Lerrol, H. Le Verge, Trévien Laurence* *Contre :*	*Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULC'H Philippe, BOULAIRE Véronique, LERROL Nicolas, PELHATRE Armelle, LE GALL Sandra, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, BRAS Philippe, GUILLERM Philippe, KERMOAL Morgane *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE
Délibération N° 2026 06 06	**Absents excusés* : TREVIEN Laurence (Pouvoir donné à LE GALL Gisèle), KERRIOU Nolwenn (Pouvoir donné à ROUE Maëlle), LENOIR Benoît

Objet : Composition de la Composition Communale des Impôts Directs

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire,
RAPPELLE que l'Article N° 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint Délégué.
Dans les communes de plus de deux mille habitants, la commission est composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de dix-huit ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite de trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre dix mille et cent cinquante mille habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.
A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.
Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit trente-deux noms dans les communes de plus de deux mille habitants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260606-DE

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.
Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal,
DECIDENT, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de trente-deux noms, suivant les conditions énumérées ci-dessus suivantes :

1/Joël Cloarec, Spernen Plougourvest
2/Bernadette Grall, 55 Favennou
3/Marcel Berthévas, 231 Rusquec
4/Eliane Combot, 300 rue Capitaine Louis de Menou
5/Denise Trévien 7 rue des Lichens
6/Marie-Claude Floch, 4 rue Per Jakes Helias
7/Martine Rolland Guillard, 4 Croas ar Born
8/Murielle Jaouen – 19, rue de Croas-Hir
9/Jean-Michel Thépaut – 336 Locrévy
10/Jean-Denis Crenn – 237 Chapalendy
11/Chantal Cueff, 6 route de Morlaix
12/Pauline Bellec – 279 Calarnou
13/Chantal Morizur, 4 Ty Nevez
14/Guy Bodériou – 21, rue du Vieux Manoir
15/Josiane Marc – 2, rue des Noisetiers
16/Jean-Charles Boulaire – 16, rue des Lichens
17/Daniel Bozec – 51 Mezargroaz
18/Benoît Carrer – 1, Kergadiou
19/Marie-Joëlle Tersiguel – 8, Résidence des Prairies
20/Christian Floch – 1 rue du Château d'Eau
21/Michel Tonnard – 9, rue du Vieux Manoir
22/Solange Milbéo – 18, route de Morlaix
23/Yvon Milin – 3, Keguédal
24/Anne Hélène Marc, 75 Ar Maner
25/Marie-France Nénez, 7 ter route de Morlaix
26/Fabienne Olier, 265 Kerhuella
27/Sandra Ménec, 159 Quilien bras
28/David Grall, 3 rue de la Garenne
29/Marie-Christine Pichon, 279 Trégonnec
30/Hélène Page, 378 Kergren
31/Brigitte Bescond, 139 rue d'Armor
32/ Josée Le Verge, 5 rue de Pen Ar Valy

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi cinq juin deux mil vingt-six.

Véronique BOULAIRE Secrétaire de séance ***Gilbert MIOSSEC, Maire***

Boulaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260720-DELIB20260702-DE

Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal
Du vendredi cinq juin deux mil vingt-six en Mairie de Plouvorn

Le Conseil Municipal de la commune de Plouvorn s'est réuni en séance publique à la Mairie le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, sur convocation de Monsieur le Maire, Gilbert MIOSSEC en date du jeudi vingt-huit mai deux mil vingt-six, en présence de : BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULC'H Philippe, BOULAIRE Véronique, LENOIR Benoît, LERROL Nicolas, PELHATRE Armelle, LE GALL Sandra, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, BRAS Philippe, GUILLERM Philippe, KERMOAL Morgane

Absents excusés : Laurence TREVIEN (Pouvoir donné à Gisèle LE GALL), Nolwenn KERRIOU (Pouvoir donné à Maëlle ROUE)

L'**ordre du jour de la séance** est le suivant :
Nomination du Secrétaire de séance
Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi quatre mai deux mil vingt-six
Election Sénatoriale : élection des sept délégués titulaires et des quatre suppléants
Composition de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale et de la Commission Communale des Impôts Directs
Finances communales : attribution des subventions, évolution des tarifs des animations estivales au plan d'eau de Lanorgant

La liste des délibérations à prendre au cours de la séance est la suivante, présentée ci-dessous :

Délibérations		
N°	*Date*	*Objet*
2026 06 01	5.06.2026	Nomination du secrétaire de séance
2026 06 02		Approbation du procès-verbal du Conseil du lundi 4 mai 2026
2026 06 03		Commission de Contrôle de la Liste Electorale
2026 06 04		Commission Communale des Impôts Directs
2026 06 05		Attribution des subventions communales
2026 05 06		Tarifs des animations estivales au plan d'eau de Lanorgant

Nomination du **Secrétaire de séance**
Vu l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de nommer Madame Véronique Boulaire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260720-DELIB20260702-DE

Monsieur Gilbert Miossec, Maire, informe des décisions prises en vertu des délibérations de délégations accordées au Maire

Lundi 4 mai 2026	DEC 3-2026	Ajustement des résultats d'exploitation 2025 budgétés en 2026 sur le budget principal
Lundi 4 mai 2026	DEC 4-2026	Ajustement des résultats d'exploitation 2025 budgétés en 2026 sur le budget annexe ALSH
Mercredi 6 mai 2026	DEC 5-2026	Remboursement pour 440 Euros au Club de Gym Tonic des 11 cours assurés en remplacement de l'employée communale absente

Par ailleurs, il rend compte du tirage au sort de la **Liste des Jurys d'Assises pour l'année 2027**, effectué le vingt-sept mai deux mil vingt-six

N° d'ordre	Noms et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Domicile
1	DESBORDES (CRENN) CATHERINE	12/10/1973	*MORLAIX* FRANCE	16 KERDREIN 29420 PLOUVORN
2	GOURIOU AURELIE	15/09/1989	*BREST* FRANCE	123 RUE LAMBADER 29420 PLOUVORN
3	DECOTTIGNIES (badoux) VERONIQUE	26/06/1969	*Roubaix* FRANCE	26 RUE GENERAL DE REALS 29420 PLOUVORN
4	VIANDIER JENNIFER	04/05/1979	*MONTREUIL* FRANCE	16 CROAS AR BORN 29420 PLOUVORN
5	FLOCH JEAN-YVES	18/11/1955	*MESPAUL* FRANCE	23 RUE DE CROAS HIR 29420 PLOUVORN
6	SUEUR (LENGLET) CHANTAL	23/11/1955	*Longueau* FRANCE	24 RUE GENERAL DE REALS 29420 PLOUVORN

Conseil Municipal, procès-verbal du lundi quatre mai deux mil vingt-six
Mis au vote par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi quatre mai deux mil vingt-six est adopté par les membres présents.

Election Sénatoriale
Madame Morgane KERMOAL intègre l'assemblée à dix-neuf heures six minutes.
Les membres du Conseil Municipal ont voté les sept délégués suivants pour les élections sénatoriales du dimanche vingt-sept septembre prochain : Gilbert Miossec, Nadia Crenn, Grégory Bodériou, Pascale Moigne, Martial Cadiou, Gisèle Le Gall, Philippe Bras. Les quatre suppléants suivants sont : Nicolas Cadiou, Estelle Combot, Nicolas Lerrol, Véronique Boulaire.
Monsieur Philippe Bras demande pourquoi il n'y a pas de membres de la Liste « Plouvorn pour Tous » parmi les suppléants. Monsieur Emmanuel Le Bihan lui répond que quatre suppléants sont élus pour sept délégués titulaires, sans distinction de listes.

Composition de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale
L'assemblée est informée de la Loi N° 2025-44 du vingt-et-un mai deux mil vingt-cinq, visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales - afin de garantir la vie démocratique, la

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260720-DELIB20260702-DE

cohésion municipale et la parité - et modifiant la composition des commissions de contrôle de la liste électorale.
La présence de deux listes au Conseil Municipal impose une composition de cinq membres dont trois de la liste ayant obtenu le plus de sièges pris dans l'ordre du Tableau du Conseil Municipal parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et deux de l'autre liste pris dans l'ordre du Tableau du Conseil Municipal parmi les membres prêts à participer aux travaux – à l'exception du Maire, des Adjoints au Maire et de la Conseillère Municipale Déléguée.
Pour chaque membre titulaire de la commission, il est possible de prévoir un suppléant provenant de la même liste que le titulaire.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident la composition suivante pour la commission de contrôle de la liste électorale :
Titulaires : Hubert Le Verge, Philippe Boulc'h, Véronique Boulaire, Philippe Bras, Philippe Guillerm
Suppléants : Armelle Pelhatre, Benoît Lenoir, Laurence Trévien, Morgane Kermoal.
Ils chargent Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Préfet de la présente décision et toute autorité qualifiée.

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs
L'Article N° 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint Délégué.
Dans les communes de plus de deux mille habitants, la commission est composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de dix-huit ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite de trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre dix mille et cent cinquante mille habitants.
La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.
A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit trente-deux noms dans les communes de plus de deux mille habitants.
En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.
Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident (avec les abstentions de Grégory Bodériou, Véronique Boulaire, Nicolas Lerrol, Hubert Le Verge, laurence Trévien), pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de trente-deux noms :
1/Joël Cloarec, Spernen Plougourvest
2/Bernadette Grall, 55 Favennou
3/Marcel Berthévas, 231 Rusquec
4/Eliane Combot, 300 rue Capitaine Louis de Menou
5/Denise Trévien 7 rue des Lichens
6/Marie-Claude Floch, 4 rue Per Jakes Helias

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260720-DELIB20260702-DE

7/Martine Rolland Guillard, 4 Croas ar Born
8/Murielle Jaouen – 19, rue de Croas-Hir
9/Jean-Michel Thépaut – 336 Locrévy
10/Jean-Denis Crenn – 237 Chapalendy
11/Chantal Cueff, 6 route de Morlaix
12/Pauline Bellec – 279 Calarnou
13/Chantal Morizur, 4 Ty Nevez
14/Guy Bodériou – 21, rue du Vieux Manoir
15/Josiane Marc – 2, rue des Noisetiers
16/Jean-Charles Boulaire – 16, rue des Lichens
17/Daniel Bozec – 51 Mezargroaz
18/Benoît Carrer – 1, Kergadiou
19/Marie-Joëlle Tersiguel – 8, Résidence des Prairies
20/Christian Floch – 1 rue du Château d'Eau
21/Michel Tonnard – 9, rue du Vieux Manoir
22/Solange Milbéo – 18, route de Morlaix
23/Yvon Milin – 3, Keguédal
24/Anne Hélène Marc, 75 Ar Maner
25/Marie-France Nénez, 7 ter route de Morlaix
26/Fabienne Olier, 265 Kerhuella
27/Sandra Ménec, 159 Quilien bras
28/David Grall, 3 rue de la Garenne
29/Marie-Christine Pichon, 279 Trégonnec
30/Hélène Page, 378 Kergren
31/Brigitte Bescond, 139 rue d'Armor
32/ Josée Le Verge, 5 rue de Pen Ar Valy

Décision de versement des subventions communale

Monsieur Benoît Lenoir rejoint l'assemblée à dix-neuf heures trente-six minutes.

Monsieur David Le Scanf et Mesdames Pascale Moigne et Nadia Crenn, Adjoints au Maire, présentent les propositions des commissions.

Madame Morgane Kermioal s'étonne de la proposition de l'association Divaskell alors que l'association n'a pas fait la demande. Madame Pascale Moigne et Monsieur David Le Scanf lui répondent qu'une demande a bien été reçue en Mairie. Il sera vérifié que l'association est toujours active.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident le versement des subventions suivantes :

Associations	Année 2026
Arts et Ziks	3.000
Société de Chasse	1.000
Théâtre	400
Avel Lambader	3.000
Plouvorn Handball	7.500
Avant-Garde	7.500
Foulées Plouvornéennes	500
Club de Judo	500
Troadé	500
Tennis Club	990

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260720-DELIB20260702-DE

Pétanque Club	650
Divaskell Plouvorn	450
Darts Club	370
Amicale du Personnel Communal	5.000
Officiers Mariniers	250
Union Nationale Anciens Combattants	150
Adapei 29	50
Agriculteurs de Bretagne	300
ASAD	100
Association Céine et Stéphane	100
CIDFF Droits des Femmes - Familles	100
Enfance et Famille d'Adoption - 29	50
FNATH – Accidentés du Travail	80
La Croix Rouge de Landerneau	100
Secours Catholique	250
Secours Populaire	250
Les Restos du Coeur	250
Solidarité Paysans	100
Rêve de Clown	150

Tarification des activités au plan d'eau de Lanorgant

Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire présente les activités qui se tiendront au plan d'eau sur la saison estivale. Les événements seront relayés sur les supports de communication. Tous les lundis et les mercredis sont programmés des animations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, établissent les tarifs suivants pour les activités au plan d'eau :

Pédalo	3€/ ½ heure
Kayak	3€ heure
Otimist	3€ heure
Paddle	3€ heure
Planche à voile	3€ heure
Catamaran	6€ heure
Bouée tractée de 10h00 à 12h00 sans autres activités	3€ ¼ d'heure pour titulaire de carte 6€ ¼ d'heure pour les autres
Pass Plan d'eau habitant de la commune	15 €/an
Pass Plan d'eau habitant extérieur à la commune	21 €/an
Tarif grand public	3 €. sur le créneau horaire prédéfini
Tarif de groupe jusqu'à 12 personnes	15 €. sur le créneau horaire prédéfini
Tarif de groupe de 13 à 25 personnes	24 €. sur le créneau horaire prédéfini
Tarif de groupe de 26 à 40 personnes	30 €. sur le créneau horaire prédéfini

La présente décision annule et remplace la délibération N° 2023-03-18 du lundi treize mai deux mil vingt-trois.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260720-DELIB20260702-DE

Les activités demeurent gratuites pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les associations de Plouvorn pour des groupes en matinée dans le cadre des stages d'été.
L'accueil des groupes s'effectuent en matinée, sur réservation uniquement, auprès du service animation de la commune afin de préparer la saison estivale.

Monsieur Grégory Bodériou informe les élus reçoivent un document informant des dispositifs en place pour rembourser les élus indemnitaires en cas d'absence et de demande auprès de la Caisse de Sécurité Sociale

Monsieur Philippe Bras informe les élus qu'il risque d'être absent les prochaines séances pour raison de santé.

Monsieur Gilbert Miossec, Maire, informe de la date du vendredi 3 juillet de la tenue du Séminaire au Pôle des Métiers à Landivisiau ; et du lundi 20 juillet 2026 à 19 h 30 en Mairie de Plouvorn pour la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal. Auparavant se tiendra à 18 h 30 une réunion de présentation du Plan Local Urbanisme Intercommunal à vocation habitat.
Monsieur Gilbert Miossec, Maire, clôt la séance à vingt heures et trente minutes.

Signatures :

La Secrétaire de Séance,
Véronique BOULAIRE

Le Maire,
Gilbert MIOSSEC